

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No. 79

187th and 188th meetings
19 August 1947

187ème et 188ème séances
19 août 1947

Lake Success
New York

TABLE OF CONTENTS

Hundred and eighty-seventh meeting

	<i>Page</i>
313. Provisional Agenda	2057
314. Adoption of the agenda.....	2057
315. Continuation of the discussion on the Indonesian question	2057

Hundred and eighty-eighth meeting

316. Provisional agenda	2076
317. Adoption of the agenda.....	2076
318. Continuation of the discussion on the report by the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents to the Security Council	2076

Documents

The following documents, relevant to the hundred and eighty-seventh and hundred and eighty-eighth meetings, appear as follows:

Official records of the Security Council:

Second Year, Supplement No. 16, Annex 40

Letter dated 30 July 1947 from the acting representative of Australia on the Security Council addressed to the Secretary-General (document S/449)

Second Year, Supplement No. 16, Annex 41

Letter dated 30 July 1947 from the Permanent Liaison Officer of India addressed to the President of the Security Council (document S/447)

Second Year, Supplement No. 17, Annex 42

Letter dated 31 July 1947 from the permanent representative of Greece to the United Nations addressed to the Acting Secretary-General and enclosed letter dated 31 July 1947 from the Minister for Foreign Affairs of Greece (document S/451)

Second Year, Special Supplement No. 2

Report by the Commission of Investigation concerning Greek Frontier Incidents to the Security Council (document S/360)

TABLE DES MATIERES

Cent-quatre-vingt-septième séance

	<i>Pages</i>
313. Ordre du jour provisoire.....	2057
314. Adoption de l'ordre du jour.....	2057
315. Suite de la discussion sur la question indonésienne	2057

Cent-quatre-vingt-huitième séance

316. Ordre du jour provisoire.....	2076
317. Adoption de l'ordre du jour.....	2076
318. Suite de la discussion sur le rapport présenté au Conseil de sécurité par la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque.....	2076

Documents

Les documents suivants, se rapportant aux cent-quatre-vingt-septième et cent-quatre-vingt-huitième séances, figurent dans les publications suivantes:

Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité:

Deuxième Année, Supplément No 16, Annexe 40

Lettre, en date du 30 juillet 1947, adressée au Secrétaire général par le représentant par intérim de l'Australie au Conseil de sécurité (document S/449)

Deuxième Année, Supplément No 16, Annexe 41

Lettre, en date du 30 juillet 1947, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'agent de liaison permanent de l'Inde (document S/447)

Deuxième Année, Supplément No 17, Annexe 42

Lettre, en date du 31 juillet 1947, adressée au Secrétaire général par intérim par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies, et lettre jointe, en date du 31 juillet 1947, du Ministre des affaires étrangères de Grèce (document S/451)

Deuxième Année, Supplément spécial No 2

Rapport présenté au Conseil de sécurité par la Commission d'enquête sur les incidents survenus le long de la frontière grecque (document S/360)



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

No. 79

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No 79

HUNDRED AND EIGHTY-SEVENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 19 August 1947, at 10.30 a.m.*

President: Mr. F. EL-KHOURI (Syria).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Colombia, France, Poland, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

313. Provisional agenda (document S/500)

1. Adoption of the agenda.
2. The Indonesian question:
 - (a) Letter dated 30 July 1947 from the acting representative of Australia on the Security Council addressed to the Secretary-General (document S/449)¹;
 - (b) Letter dated 30 July 1947 from the Permanent Liaison Officer of India addressed to the President of the Security Council (document S/447)².

314. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

315. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Mr. Pillai, representative of India; Mr. Sjahrir, Ambassador-at-large of the Republic of Indonesia; Mr. van Kleffens, representative of the Netherlands, and General Romulo, representative of the Philippines, took their places at the Council table.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland): I should like to raise a point of order. At the hundred and eighty-fifth meeting³, the last which the Council devoted to the Indonesian question, the Polish delegation submitted certain amendments to the Australian

CENT-QUATRE-VINGT-SEPTIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 19 août 1947, à 10 h. 30.*

Président: M. F. EL-KHOURI (Syrie).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, France, Pologne, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

313. Ordre du jour provisoire (document S/500)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question indonésienne:
 - a) Lettre, en date du 30 juillet 1947, adressée au Secrétaire général par le représentant par intérim de l'Australie au Conseil de sécurité (document S/499)¹;
 - b) Lettre, en date du 30 juillet 1947, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'agent de liaison permanent de l'Inde (document S/447)².

314. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

315. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, M. Pillai, représentant de l'Inde; M. Sjahrir, Ambassadeur de la République d'Indonésie; M. van Kleffens, représentant des Pays-Bas, et le général Romulo, représentant des Philippines, prennent place à la table du Conseil.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je désire soulever une question de procédure. Au cours de la cent-quatre-vingt-cinquième séance³, la dernière que le Conseil a consacrée à la question indonésienne, la délégation

¹ See Official Records of the Security Council, Second Year, Supplement No. 16, Annex 40.

² Ibid., Supplement No. 16, Annex 41.

³ Ibid., No. 77.

¹ Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, Supplément No. 6, Annexe 40.

² Ibid., Supplément No 16, Annexe 41.

³ Ibid., No 77.

draft resolution. I notice that those amendments have not been published as a document.

Mr. KERNO (Assistant Secretary-General in charge of the Legal Department): In similar cases in the past, when brief amendments have been submitted, the Council has sometimes acted on those amendments without having them reproduced in the form of an official document. However, if the Polish delegation so desires, an official document containing the Polish amendments can be prepared within a very short time.

The PRESIDENT: The Polish amendments will be reproduced and distributed very shortly¹.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Security Council is today discussing in substance two proposals submitted by the Government of the Indonesian Republic. On 5 August that Government asked the Security Council to form a commission² to observe the implementation of the Council's decision of 1 August 1947 regarding the cessation of military operations in Indonesia³. On 7 August it requested the Security Council to set up an arbitration commission⁴ which, while carrying out the Council's instructions, would help to settle the differences outstanding between the Netherlands and the Indonesian Republic.

The fact that the Government of the Indonesian Republic made these two requests shows that it places reliance on the United Nations. It expects help from the Security Council and the Council cannot refuse to give that help and to defend the interests of the Indonesian people, which has been the victim of an unprovoked armed attack by the Netherlands.

As we see, the actions of the Government of the Indonesian Republic differ from the actions of the Netherlands Government, which not only makes no application to the United Nations regarding events in Indonesia but, on the contrary, ignores the United Nations and the Security Council. This fact is worth noting since it emphasizes the basic difference in the behaviour of the two parties to the dispute. One of them pays regard to the United Nations and appeals to it for help. The other disregards the United Nations and acts as if it did not exist.

de la Pologne a soumis certains amendements au projet de résolution de l'Australie. Je remarque que ces amendements n'ont pas été publiés comme document.

M. KERNO (Secrétaire général adjoint chargé du Département juridique) (*traduit de l'anglais*): Dans des cas similaires, lorsqu'il s'agissait d'amendements très courts, le Conseil a quelquefois pris une décision à leur sujet sans les faire reproduire à titre de document officiel. Cependant, si la délégation de la Pologne le désire, nous pouvons préparer en très peu de temps un document officiel contenant les amendements proposés par elle.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les amendements proposés par la Pologne seront reproduits et distribués sous peu¹.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le Conseil de sécurité examine maintenant quant au fond les deux propositions que lui a soumises le Gouvernement de la République d'Indonésie. Le 5 août, ce Gouvernement s'est adressé au Conseil de sécurité pour lui demander de créer une commission² chargée de surveiller l'application de la résolution prise par le Conseil le 1er août 1947 au sujet de la cessation des opérations militaires en Indonésie³. Le 7 août, le Gouvernement indonésien s'est adressé de nouveau au Conseil de sécurité en lui demandant de créer une commission d'arbitrage⁴ qui, en se conformant aux directives du Conseil, contribuerait au règlement des questions litigieuses entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie.

Le fait que le Gouvernement de la République d'Indonésie ait soumis ces deux propositions au Conseil de sécurité prouve qu'il a confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Il compte sur l'aide du Conseil de sécurité, et ce dernier ne doit pas manquer de lui fournir cette aide et de protéger ainsi les intérêts du peuple indonésien, victime d'une agression non provoquée de la part des Pays-Bas.

L'attitude adoptée par le Gouvernement de la République d'Indonésie diffère, comme on le voit, de celle du Gouvernement néerlandais. En effet, ce dernier n'a pas eu recours à l'Organisation des Nations Unies au sujet des événements d'Indonésie, et, de plus, il ne tient aucun compte de l'Organisation et du Conseil de sécurité. C'est là un fait qui mérite d'être retenu, d'autant plus qu'il fait ressortir une différence essentielle dans l'attitude des deux parties en conflit. L'une de ces parties reconnaît l'Organisation des Nations Unies et sollicite son aide. L'autre l'ignore et agit comme si l'Organisation des Nations Unies n'existait pas.

¹ The following is the text of the amendments:

Document S/488/Add.1 15 August 1947
[Original text: English]

In the second part of the Australian draft resolution:
1. Delete paragraph 2;
2. In paragraph 3, after the words "a Commission", add the words "of the Security Council";
3. After paragraph 3, add the following paragraph 4:
"Resolves to establish a Commission of the Security Council consisting of which, on behalf of the Security Council, will act in the capacity of mediator and arbitrator between the Government of the Netherlands and the Government of the Republic of Indonesia."

² See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 72, 178th meeting, document S/469.

³ *Ibid.*, No. 68, 173rd meeting; and No. 72, 178th meeting, document S/459.

⁴ *Ibid.*, No. 72, 178th meeting, document S/477.

¹ Le texte de ces amendements est le suivant:

Document S/488/Add.1 15 août 1947
[Texte original en anglais]

A la seconde partie du projet de résolution de l'Australie:
1. Supprimer le paragraphe 2;
2. Au paragraphe 3, ajouter, après les mots "une commission", les mots "du Conseil de sécurité";
3. Après le paragraphe 3, ajouter le paragraphe 4 suivant:

"Décide de créer une commission du Conseil de sécurité composée de qui, au nom du Conseil de sécurité, agira en qualité de médiateur et d'arbitre entre le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement de la République d'Indonésie."

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 72, 178ème séance, document S/469.

³ *Ibid.*, No. 68, 173ème séance et No 72, 178ème séance, document S/459.

⁴ *Ibid.*, No 72, 178ème séance, document S/477.

The Security Council should carefully consider both the requests made by the Government of the Indonesian Republic. If the Council were to take the line of delaying consideration of the question of complying with these legitimate requests of the Indonesians or, still worse, if it were to refuse to satisfy these requests, it would not be doing its duty in this matter. Not only the Indonesian people, but all decent people everywhere who have censured the actions of the Netherlands in Indonesia, would be unable to condone such a situation. I mentioned this because I think that the Security Council has not yet responded to the requests of the Government of the Indonesian Republic with the energy and the recognition of its own responsibility which are called for by the situation created in Indonesia as a result of the war waged by the Netherlands against the Republic.

We all know that, according to reports from Indonesia, the Council's decision regarding the cessation of military operations is not being properly implemented. According to these reports, Netherlands troops are still carrying out military operations in certain districts in disregard of the Security Council's decision. These activities are called insignificant operations for mopping up Indonesian troops in the districts occupied by the Dutch. It is easy to understand, however, what these operations are in reality, especially if we bear in mind the fact that the Netherlands Government refers to military operations against the Indonesian people as police measures.

It is true that the Netherlands authorities and the Netherlands command in Indonesia allege that the Indonesians are also violating the decision regarding the cessation of military operations. Let us assume that there are cases when that decision is infringed by the Indonesians also. Let us assume that at some points the Indonesians, no longer able to restrain their legitimate anger against the occupying forces, are still resorting to arms. This fact, however, not only gives the Security Council no grounds for delaying compliance with the Indonesian request to send a Security Council commission to Indonesia to observe the execution of the aforementioned decision; on the contrary, it emphasizes the need for the urgent formation of such a commission.

Two weeks have now passed since we received the appeal of the Government of the Indonesian Republic on this question, but the Security Council has not yet taken a decision. The decision to set up a commission cannot be any longer delayed. Such a commission must be set up immediately and must be instructed to leave at once to take up its duties.

We should also decide without further delay the question of setting up a commission of arbitration, so that it too may start work as soon as possible. There is no justification for any further delay in settling this question, especially if we bear in mind that the Security Council has still taken no decision regarding the withdrawal of Netherlands troops from the territory they have seized and that, consequently, the delay in settling the matter of arbitration and mediation can be used by the Netherlands Government and the Netherlands command

Le Conseil de sécurité doit étudier avec attention les deux requêtes présentées par le Gouvernement de la République d'Indonésie. S'il prenait le parti de retarder l'examen des mesures à prendre pour satisfaire les demandes légitimes des Indonésiens ou — ce qui serait pis encore — s'il se refusait à faire droit à ces demandes, il n'aurait pas accompli le devoir qui lui incombe en la matière. Une telle attitude serait condamnée, non seulement par le peuple d'Indonésie, mais aussi par tous les honnêtes gens du monde entier, qui ont stigmatisé l'action des Pays-Bas en Indonésie. J'ai insisté sur ce point parce qu'il me semble que le Conseil de sécurité, saisi des demandes du Gouvernement de la République d'Indonésie, n'a pas encore témoigné de la diligence et du sens des responsabilités qu'exige la situation qui s'est créée en Indonésie du fait de la guerre déclenchée par les Pays-Bas contre la République.

Nous savons tous, d'après les informations parvenues d'Indonésie, que la décision du Conseil sur la cessation des opérations militaires n'a pas été exécutée d'une façon entièrement satisfaisante. Selon ces informations, les forces néerlandaises poursuivent dans certains secteurs leurs opérations militaires, au mépris de la décision prise par le Conseil de sécurité. On prétend que ces opérations sont des actions de nettoyage d'importance secondaire qui ne visent qu'à éliminer les troupes indonésiennes des régions occupées par les Hollandais. Il est facile d'imaginer, cependant, en quoi consistent réellement ces opérations, surtout si l'on se souvient que le Gouvernement néerlandais qualifie de mesures de police les opérations militaires entreprises contre le peuple indonésien.

Il est vrai que les autorités et le haut commandement néerlandais d'Indonésie annoncent que les Indonésiens n'auraient pas tenu compte non plus de la décision de mettre fin aux opérations militaires. Admettons que, dans certains cas, les Indonésiens n'aient pas non plus tenu compte de cette décision; admettons que, en certains endroits, le peuple indonésien, incapable de contenir son indignation légitime contre les occupants, continue d'avoir recours aux armes; ce ne serait pas là une raison qui permette au Conseil de sécurité de temporiser et de ne pas satisfaire les Indonésiens qui demandent l'envoi en Indonésie d'une commission du Conseil chargée de veiller à l'exécution effective de la décision que je viens de mentionner; bien au contraire, des actes de ce genre ne feraient que souligner l'urgence qu'il y aurait à créer cette commission.

Deux semaines se sont déjà écoulées depuis la réception de la requête présentée par le Gouvernement de la République d'Indonésie, et pourtant le Conseil de sécurité ne s'est pas encore prononcé sur ce point. On ne saurait tarder davantage à prendre une décision au sujet de la création de la commission. Il faut la constituer immédiatement et la charger de se rendre sur place sans délai pour accomplir la tâche qui lui incombe.

Nous devons également, sans plus tarder, prendre une décision au sujet de la création d'une commission d'arbitrage afin qu'elle puisse, elle aussi, se mettre à l'œuvre le plus rapidement possible. Tout nouveau délai dans la solution de cette question serait injustifiable, d'autant plus que le Conseil de sécurité n'a pas encore pris de décision quant au retrait des forces néerlandaises des territoires qu'elles ont occupés, et que, par conséquent, tout retard apporté à la solution des questions de l'arbitrage et de la médiation permettrait

to justify their troops remaining on in the Indonesian territory they seized after military operations in Indonesia began.

We cannot overlook the fact that not only is the Security Council delaying consideration of this request from the Government of the Indonesian Republic, but that the representatives of certain States also show a definite inclination to evade the Security Council's decision concerning arbitration and mediation.

In this connexion, I feel obliged to say a few words about the United States offer of its "good offices" in the matter of arbitration and mediation between the Netherlands and the Indonesian Republic.

We know that the United States of America proffered its "good offices" when the Government of India and Australia asked the Security Council to examine the question of the conflict in Indonesia. It was obvious even then that the action of the United States Government was, to say the least of it, strange, since, from the moment that the question was referred to the Security Council, all decisions on it should be taken by the Council and by the Council alone.

Even more strange are the repeated United States offers of "good offices" in the matter of arbitration and mediation, not only after the Council had begun to consider the Indonesian question, but after it had already taken an important decision on 1 August regarding the immediate cessation of military operations in Indonesia.

The persistent offer of "good offices" by the United States becomes even more strange and incomprehensible after the Indonesian Government, on receiving the United States proposal, had asked the Security Council to take the matter of arbitration and mediation into its own hands. In spite of the request made by the Government of the Indonesian Republic that the Security Council should set up its own commission for purposes of arbitration and mediation, the United States offer is, for some reason, still considered as an offer to which no reply has been received, although we all know that the aforementioned appeals of the Indonesians to the Security Council constitute a clear and unequivocal reply to the offer made by the United States.

In actual fact, it is not a case of one of the great Powers offering its "good offices", but of those offices being forced on the Indonesians. That is the only possible way to regard the United States efforts to prevail upon the Government of the Indonesian Republic at all costs to drop the idea of the formation of a Security Council commission and to agree that the question of arbitration should be entrusted to one country, although there are no legitimate grounds for that.

The attempts of the United States, in the matter of arbitration, to force its "good offices" on the Indonesian Government and the Indonesian people, despite the Indonesians' wish that arbitration should be handled by a commission of the Security Council, indicate a lack of respect not only for the Indonesians, who are asking the United Nations to defend

au Gouvernement et au commandement néerlandais de maintenir leurs troupes sur le territoire indonésien que celles-ci ont conquises depuis le début des hostilités en Indonésie.

Nous ne saurions ignorer les retards qui se produisent au Conseil de sécurité dans l'examen de cette demande formulée par le Gouvernement de la République d'Indonésie non plus que la tendance que l'on observe chez les représentants de certains Etats, à faire en sorte que le Conseil ne prenne pas de décision dans la question de l'arbitrage et de la médiation.

A ce propos, je crois qu'il est nécessaire de s'arrêter quelques instants sur l'offre faite par les Etats-Unis, qui proposent leurs "bons offices" aux fins d'arbitrage et de médiation entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie.

On sait que les Etats-Unis d'Amérique ont offert leurs "bons offices" au moment où les Gouvernements de l'Inde et de l'Australie ont demandé au Conseil de sécurité d'examiner la question du conflit en Indonésie. Dès ce moment, il était clair que la démarche faite par le Gouvernement des Etats-Unis revêtait un caractère pour le moins insolite; en effet, à partir du moment où le Conseil de sécurité était saisi de cette question, toute décision en la matière devait être prise par le Conseil, et par le Conseil seulement.

Il n'en est que plus étrange de voir les Etats-Unis proposer d'office leurs "bons offices" aux fins d'arbitrage et de médiation, alors que le Conseil a non seulement entrepris l'examen de la question indonésienne, mais a pris, le 1er août 1947, une décision importante visant la cessation immédiate des opérations militaires en Indonésie.

La persistance avec laquelle les Etats-Unis offrent leurs "bons offices" est d'autant plus étrange et incompréhensible que le Gouvernement indonésien, après réception de la proposition des Etats-Unis, s'est adressé au Conseil de sécurité pour lui demander de se saisir de cette question de l'arbitrage et de la médiation. Quoique le Gouvernement indonésien ait demandé au Conseil de sécurité de constituer sa propre commission d'arbitrage et de médiation, on continue à vouloir considérer que la proposition des Etats-Unis est restée sans réponse; pourtant, nous savons tous que la requête adressée au Conseil de sécurité par les Indonésiens constitue une réponse claire et sans équivoque à la proposition des Etats-Unis.

En réalité, il s'agit moins d'une offre de "bons offices" faite par l'une des grandes Puissances, que d'une tentative d'imposer ces "bons offices" aux Indonésiens. C'est la seule façon dont on puisse interpréter les efforts déployés par les Etats-Unis pour obtenir à tout prix que le Gouvernement de la République d'Indonésie renonce à la formation de la commission du Conseil de sécurité et accepte que l'arbitrage soit confié à seule Puissance, bien qu'il n'y ait aucune raison légitime de le faire.

Les efforts déployés dans la question de l'arbitrage par les Etats-Unis pour imposer leurs "bons offices" au Gouvernement et au peuple d'Indonésie, alors que les Indonésiens avaient demandé que cet arbitrage fût confié à une commission du Conseil de sécurité, témoignent d'un manque de respect certain, à la fois pour les Indonésiens qui ont de-

their vital interests, but also for the Security Council.

Further, both the Indonesians and the Security Council cannot but realize that the United States has large economic interests in Indonesia. Information as to the nature of these interests can be found in the American Press. We can also obtain an answer to this question from United States official sources.

This fact also shows how well-founded is the request of the Government of the Indonesian Republic that arbitration should be handled by a Security Council commission and not by the United States of America or any other country. To settle the question of arbitration and mediation differently would mean not only ignoring the interests of the Indonesian people but by-passing the United Nations. Any attempt by one Power to force its "good offices" on the Indonesian Republic and to take the matter of arbitration into its own hands can be considered only as an attempt to by-pass the United Nations in this important question. Is it necessary to prove that such a decision would be not only undesirable but even dangerous?

We must not overlook the fact that the question of arbitration and mediation is part of the general problem resulting from the situation which has arisen in Indonesia in consequence of the armed attack made by the Netherlands on the Republic. The Security Council would be doing wrong if it confined itself merely to the resolution regarding the cessation of military operation. The adoption of such a decision is part of the Security Council's duty. The Council has also the duty to ensure the re-establishment of normal conditions in Indonesia and to provide for the liquidation of the effects of the Netherlands attack on the Indonesian Republic and the elimination of the conditions which have led to the tragic events in Indonesia. The Netherlands attack on the Republic has aroused legitimate indignation throughout the world. The peoples of the United Nations expect the Security Council to take effective steps to re-establish peace and quiet in Indonesia and properly protect the interests of the Indonesian Republic, which has been the victim of military aggression.

The Security Council must take the matter of arbitration and mediation into its own hands. No other solution of this problem will be in the interests either of the Indonesian people or of the United Nations. To that end, the Council can set up its own commission, drawn from the States which are members of the Council. It cannot evade responsibility in the matter of arbitration, whatever may be the wishes of the Netherlands, which is one of the parties to the dispute and is in fact the guilty party.

The Netherlands Government has very peculiar ideas of the Security Council's role in this matter. Its representative told us on 15 August¹ that the Netherlands Government would recognize no commission established by the Security Council for arbitration purposes. As we see, the position of the

mandé à l'Organisation des Nations Unies de défendre leurs intérêts vitaux, et pour le Conseil de sécurité.

En outre, les Indonésiens aussi bien que le Conseil de sécurité ne peuvent manquer de tenir compte du fait que les Etats-Unis ont en Indonésie de gros intérêts économiques. Si nous voulons savoir en quoi consistent ces intérêts, nous n'avons qu'à nous reporter aux articles publiés dans la presse américaine. Les sources officielles des Etats-Unis peuvent également nous renseigner là-dessus.

Ceci montre aussi à quel point le Gouvernement de la République d'Indonésie a raison de demander que l'arbitrage soit confié à une commission du Conseil de sécurité, et non aux Etats-Unis d'Amérique ou à tout autre pays. Toute autre solution à la question de l'arbitrage et de la médiation signifierait, non seulement qu'on ne prend pas en considération les intérêts du peuple indonésien, mais aussi qu'on ne tient aucun compte de l'Organisation des Nations Unies. Les efforts déployés par une Puissance pour imposer ses "bons offices" à la République d'Indonésie et se charger de l'arbitrage ne peuvent être considérés que comme une tentative pour passer outre l'Organisation des Nations Unies dans cette grave question. Est-il besoin de démontrer qu'une telle solution n'est pas désirable, qu'elle est dangereuse?

Nous ne devons pas oublier que la question de l'arbitrage et de la médiation ne constitue qu'une partie du problème général que pose la situation qui s'est créée en Indonésie du fait de l'agression des Pays-Bas contre la République. Le Conseil de sécurité agirait à tort s'il bornait son rôle à l'adoption de la résolution relative à la cessation des opérations militaires. En prenant cette décision, le Conseil n'a accompli qu'une partie de la tâche qui lui incombe. Il lui incombe, en outre, d'assurer le rétablissement d'une situation normale en Indonésie, la liquidation des suites de l'agression des Pays-Bas contre la République d'Indonésie, et de faire disparaître les conditions qui ont provoqué les événements tragiques qui se sont déroulés dans ce pays. L'agression des Pays-Bas contre la République a suscité l'indignation légitime du monde entier. Les peuples des Nations Unies comptent que le Conseil de sécurité prendra des mesures efficaces pour rétablir la paix et la tranquillité en Indonésie et pour sauvegarder, comme il convient, les intérêts de la République d'Indonésie, victime d'une agression.

Le Conseil de sécurité doit se charger lui-même de cette question de l'arbitrage et de la médiation. Toute autre solution ne serait conforme, ni aux intérêts du peuple indonésien, ni à ceux de l'Organisation des Nations Unies. A cet effet, le Conseil peut créer sa propre commission, qui comprendrait certains Etats membres du Conseil. Il ne peut se dérober à ses responsabilités quant à l'arbitrage, et il n'a pas à tenir compte des préférences des Pays-Bas, qui sont l'une des parties au conflit, et même la partie coupable.

Le Gouvernement des Pays-Bas interprète d'une façon singulière le rôle du Conseil de sécurité dans cette question. Le représentant des Pays-Bas nous a déclaré, le 15 août dernier¹, que son Gouvernement ne reconnaîtrait aucune commission créée par le Conseil de sécurité aux fins d'arbitrage. Comme

¹ See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 77, 185th meeting.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 77, 185ème séance.

Netherlands Government in the question of arbitration is in accordance with the general position taken by that Government in the Indonesian question. It stubbornly continues to contest the Council's right to consider the Indonesian question and to take the requisite decisions.

The Netherlands Government is free to adhere to the views to which it thinks it should adhere. We, however, should frankly and openly tell the Netherlands Government that the question as to whether the Security Council has the right to consider this matter and, if so, what kind of decisions it should take, is one for the Security Council itself to decide. The Netherlands attitude in this matter is powerless either to broaden the tasks and rights of the Council or to restrict them, simply because the Council's powers and obligations are laid down in the Charter. The Council must act solely on the basis of the Charter, in conformity with its provisions and principles.

If the Council in this matter were to compromise with the view taken by the Netherlands Government, this would mean that it was not fulfilling its primary responsibilities and obligations. The Council may judge for itself what an impression this would make on the Indonesian people, and not on the Indonesians alone.

The Netherlands Government will, of course, comply with the Security Council's decisions and carry them into effect, if we show no hesitation or indecision in this matter but act as the situation requires. The Netherlands representative's statement to which I referred could only have been made because the Council is acting half-heartedly and irresolutely in this matter.

Not only has the Security Council not exceeded its rights and powers in connexion with the Indonesian question but, on the contrary, it has not yet made sufficient use of those rights and powers. Even the decision to set up a commission to observe the execution of the decision concerning the cessation of military operations and a commission concerning arbitration cannot be regarded as adequate measures for the restoration of normal conditions in Indonesia. The situation cannot be considered normal as long as Netherlands troops remain in the positions which they seized at the beginning of military operations and as long as the obstacles which those operations have caused, and which are hindering the peaceful and independent existence and development of the Indonesian people, are not eliminated.

The Union of Soviet Socialist Republics has already raised the question of the need to withdraw the troops of both countries to the positions which they held before military operations began. Unfortunately, the Security Council did not adopt this proposal and was, of course, wrong. By showing itself unable to take a decision regarding the withdrawal of troops, the Council gave those who in any case do not admit its right to consider the Indonesian question grounds for passing, in a certain sense, from the defence to the attack. That is the only explanation of the Netherlands representative's assertion that the Netherlands does not recognize the Security Council's jurisdiction in this question and does not intend to implement its decisions. If certain other States did not support and sympathize with this view the Netherlands Govern-

on le voit, l'attitude du Gouvernement des Pays-Bas à l'égard de l'arbitrage est fidèle à la politique générale adoptée par ce Gouvernement dans la question indonésienne. Il s'obstine à contester au Conseil de sécurité le droit d'examiner la question indonésienne et de prendre les décisions qui s'imposent.

Certes, le Gouvernement des Pays-Bas est libre d'adopter l'attitude qu'il juge nécessaire de prendre. Mais il est de notre devoir de répondre fermement et sans ambages au Gouvernement des Pays-Bas qu'il appartient au Conseil de sécurité lui-même de trancher la question de savoir s'il a le droit d'examiner cette question et, dans l'affirmative, quelles sont les décisions qu'il doit prendre. L'attitude que prennent les Pays-Bas dans cette question ne saurait ni étendre, ni restreindre les fonctions et les droits du Conseil, pour la bonne raison que ces fonctions et ces droits sont définis par la Charte. Le Conseil doit agir uniquement selon la Charte, conformément aux dispositions et aux principes de la Charte.

Faire des concessions aux vues du Gouvernement des Pays-Bas dans cette affaire, ce serait, pour le Conseil, se dérober à ses tâches et à ses obligations bien définies. Qu'il pense à l'impression que pareille attitude de sa part ferait sur le peuple indonésien et même ailleurs.

Le Gouvernement des Pays-Bas se soumettra, certes, aux décisions du Conseil de sécurité, et il les mettra à exécution si, au lieu de faire preuve d'hésitation et d'indécision, le Conseil agit ainsi que l'exigent les circonstances. D'ailleurs, la déclaration du représentant des Pays-Bas dont j'ai parlé n'a pu être faite que parce que le Conseil a agi avec faiblesse et indécision dans cette affaire.

Non seulement le Conseil de sécurité n'a pas outrepassé ses droits et ses devoirs dans la question indonésienne, mais, au contraire, il n'a pas suffisamment exercé ses droits ni rempli ses devoirs. Même s'il prend la décision de créer une commission chargée de surveiller l'exécution effective de la résolution qui invite les parties à cesser les hostilités, et une commission d'arbitrage, on ne saurait considérer ces mesures comme suffisant à rétablir une situation normale en Indonésie. La situation ne peut être considérée comme normale tant que les forces néerlandaises seront maintenues sur les positions qu'elles ont conquises depuis le début des hostilités et tant que l'on n'aura pas éliminé les obstacles qui, nés de ces hostilités, s'opposent à l'existence indépendante et au libre développement du peuple indonésien.

L'Union des Républiques socialistes soviétiques a déjà insisté sur la nécessité du retrait des troupes des deux parties intéressées sur les positions qu'elles occupaient avant le début des hostilités. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas donné son accord à cette proposition; il a eu tort, évidemment. Du fait même qu'il se montrait incapable de prendre une décision en vue du retrait des forces armées, le Conseil a permis à ceux qui, de toute manière, contestent sa compétence dans la question indonésienne de passer, pour ainsi dire, de la défensive à l'offensive. Ceci nous explique que le représentant des Pays-Bas ait pu déclarer que son pays ne reconnaissait pas la compétence du Conseil dans cette question et qu'il n'avait pas l'intention d'exécuter ses décisions. Si le Gouvernement des Pays-Bas ne se sentait pas soutenu et

ment could not have made such a statement. This should give food for thought to all those who often expatiate on the maintenance of the Security Council's authority when other questions are being considered, but who show indifference to that authority when the Indonesian question is being discussed.

From all the arguments in the afore-mentioned statement of the Netherlands representative, from nearly every sentence, we see how dangerous it is for the Council to avoid a proper settlement of the question of the situation in Indonesia. The very fact that the Netherlands Government willingly accepts the "good offices" of the United States in the matter of arbitration is highly significant. All Mr. van Kleffens' assertions that only arbitration by the United States can produce good results are ill-founded.

Equally ill-founded are the Netherlands representative's arguments that the Security Council would be responsible for the fate of hundreds and thousands of people in Indonesia if military operations were stopped. He attempted to prove to us that these people are in danger either from the Indonesian authorities or from the Indonesian troops. Surely, though, common sense would suggest that if anyone is in danger because of the situation which has arisen, the fault lies with the Netherlands, which began the war against the Indonesian people, and thus, as a Member of the United Nations, bears heavy responsibility for its action.

The Netherlands Government is not satisfied with having committed brutal and unprovoked aggression against the Indonesian Republic. It wants the Indonesians not to molest the Netherlands troops and civilians who have broken into another person's house and burgled it. Apparently, the Netherlands authorities consider that the Indonesian reply to acts of murder and pillage should be made in accordance with the rules of French etiquette. Are they not asking too much?

The Netherlands representative's statement is indeed interesting, not only because it really constitutes a challenge to the Security Council's authority, but also because it is virtually a request to let the Netherlands finish the work it has begun, occupy the whole territory of the Indonesian Republic and inflict military defeat upon it. That is the interpretation that can be placed on his assertion that the Security Council bears responsibility for the fate of the afore-mentioned people, although no one has explained who these people are and what danger threatens them.

In conclusion, I hope that the Security Council will comply with the request of the Government of the Indonesian Republic for the creation of the two commissions I mentioned above.

The PRESIDENT: Before calling on the next speaker, I should like to inform the Council that the number of members wishing to speak is increasing rapidly. The only way, therefore, to meet the desire of the representative of the USSR to take speedy action on this question and reach a solution which would solve the problem before us, would be to request the representatives to make their

encouragé dans son attitude par certains autres Etats, il ne se permettrait pas de telles déclarations. Qu'ils y réfléchissent, tous ceux qui, lorsqu'il s'agit d'autres questions examinées par le Conseil de sécurité, parlent si volontiers de maintenir l'autorité du Conseil, mais qui ne se soucient pas de cette autorité lorsqu'il s'agit de la question indonésienne.

Chacune des affirmations contenues dans la déclaration susmentionnée du représentant des Pays-Bas, et presque chacune de ses phrases, nous montrent combien il serait dangereux pour le Conseil de vouloir se dérober à la nécessité de régler la question de la situation en Indonésie. Le seul fait que le Gouvernement des Pays-Bas accepte avec empressement les "bons offices" des Etats-Unis en vue d'un arbitrage est assez éloquent. Tous les arguments de M. van Kleffens selon lesquels seul l'arbitrage des Etats-Unis pourrait donner des résultats satisfaisants sont sans fondement.

Sont également sans fondement les arguments avancés par le représentant des Pays-Bas et selon lesquels le Conseil de sécurité, pour avoir ordonné la cessation des hostilités, serait responsable du sort de centaines, voire de milliers de personnes en Indonésie. Il s'est efforcé de nous prouver que ces personnes étaient menacées, soit par les autorités indonésiennes, soit par les forces indonésiennes. Or, le bon sens nous indique que, si la situation qui s'est créée en Indonésie entraîne des dangers pour certains, la faute en incombe aux Pays-Bas, qui sont partis en guerre contre le peuple indonésien et qui ont assumé aussi une lourde responsabilité en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Non content d'avoir lancé une attaque brutale et non provoquée contre la République d'Indonésie, le Gouvernement des Pays-Bas demande que les Indonésiens s'abstiennent d'inquiéter les forces néerlandaises et les nationaux des Pays-Bas qui se livrent au pillage de la maison d'autrui. Les Hollandais estiment, apparemment, que les Indonésiens, pour répondre aux tueries et aux pillages, devraient s'en tenir aux règles de la politesse française. N'est-ce pas là trop demander?

D'ailleurs, la déclaration du représentant des Pays-Bas est intéressante, non seulement parce qu'elle constitue en fait un défi lancé à l'autorité du Conseil de sécurité, mais aussi parce qu'elle va presque jusqu'à demander pour les Pays-Bas l'autorisation d'achever les opérations qu'ils ont entreprises, d'occuper la totalité du territoire de la République d'Indonésie et de l'écraser par les armes. Voilà comment on peut interpréter la déclaration selon laquelle le Conseil de sécurité serait responsable du sort des gens là-bas, encore que personne ne nous ait dit jusqu'ici de qui il s'agissait et quel danger menaçait ces gens.

Pour conclure, je voudrais exprimer l'espoir que le Conseil de sécurité donnera satisfaction à la demande du Gouvernement de la République d'Indonésie, tendant à créer les deux commissions en question.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je tiens à faire connaître au Conseil que le nombre des membres désirant prendre la parole s'accroît rapidement. Par conséquent, le seul moyen de satisfaire au désir du représentant de l'URSS de prendre promptement des mesures sur cette question et d'aboutir à une solution du problème, serait de demander aux

statements as concise and as brief as possible and at the same time to invite the representatives who are not members of the Security Council to confine their statements within the limits of their own interests.

Mr. TSIANG (China): Last Friday noon, we were privileged to witness the hoisting of the new flag of India. It was a happy occasion for India, for the United Kingdom, and indeed for all the nations.

It is sometimes said that Asia is awakening or that Asia has awakened. The statement is of course true, and it is a very important truth. But it is only part of the truth. The other part is that Europe and America are awakening or have awakened. The fact that India became an independent nation on 15 August demonstrated beyond doubt the fact that East and West awakened at the same time. Both sides should awaken at the same time; otherwise many of the problems in my part of the world cannot be solved.

The policy of my Government in relation to this so-called colonial problem of Asia is clear and definite. It has been stated many times by leaders of my country. I have here one such statement made by our former Minister of Foreign Affairs at Yale University in June 1942. On that occasion, Mr. T. V. Soong stated: "I should like to name the broad objectives for which my country believes it is fighting. The first is political freedom for Asia. China is fighting for her national independence; she aspires clearly for the freedom of all Asiatic nations."

Today we have nothing to add to, or to withdraw from that statement. Although my service in the Security Council has been brief, I have already heard several mentions of nineteenth century imperialism. We in China had a goodly measure of nineteenth century imperialism. We know it is an awful thing. But the propaganda about nineteenth century imperialism can be just as awful. Before we can work in a clear atmosphere, we must drive the ghost of nineteenth century imperialism from the Council chamber.

At bottom, nineteenth century imperialism was a tragedy of errors, with responsibility on both sides. It would take too much time to apportion the blame between the two parties. We in China know now that after imperialism has been driven out, not all the evils from which we suffered automatically cease. When we wish for the freedom of all Asiatic nations, we wish also that that freedom should be accompanied and followed by orderly progress, and we are convinced that that orderly progress can be achieved only in co-operation with the European and American nations.

In dealing with the Indonesian question, the instructions which I have received from my Government are based on the general position which I have just described.

The representative of the Netherlands complained on 15 August that the Council, in handling the Indonesian question, had not been fair to him.

représentants de faire des déclarations aussi concises et brèves que possible et, en même temps, d'inviter ceux d'entre eux qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité à réduire leurs exposés aux strictes limites de leurs propres intérêts.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Vendredi dernier à midi, nous avons eu le privilège d'assister à une cérémonie au cours de laquelle le nouveau pavillon de l'Inde a été envoyé pour la première fois. C'était un événement heureux pour l'Inde, le Royaume-Uni et, en réalité, toutes les nations.

On déclare quelquefois que l'Asie s'éveille ou que l'Asie s'est éveillée. Cette affirmation est évidemment vraie et constitue une vérité très importante. Mais ce n'est là qu'une partie de la vérité. Il faut y ajouter que l'Europe et l'Amérique s'éveillent ou se sont éveillées. Le fait que l'Inde soit devenue le 15 août une nation indépendante prouve, sans laisser place au moindre doute, le fait que l'Orient et l'Occident s'éveillent en même temps. Il convient qu'il en soit ainsi, car, s'il en était autrement, un grand nombre des problèmes qui se posent dans la partie du monde dont je suis originaire ne pourraient pas être résolus.

La politique de mon Gouvernement à l'égard de ce prétendu problème colonial de l'Asie est claire et précise. Les chefs de mon pays l'ont exposée souvent. J'ai ici une des déclarations faites à l'Université de Yale, en juin 1942, par notre ancien Ministre des Affaires étrangères. A cette occasion, M. T.V. Soong a déclaré: "J'aimerais faire connaître les objectifs généraux pour lesquels mon pays croit combattre. Le premier est la liberté politique de l'Asie. La Chine combat pour son indépendance nationale; de façon évidente, elle aspire à la liberté de toutes les nations asiatiques."

Nous n'avons rien à ajouter ou à retrancher aujourd'hui à cette déclaration. Bien qu'il y ait peu de temps que je siège au Conseil de sécurité, j'ai déjà entendu mentionner plusieurs fois l'impérialisme du XIX^{ème} siècle. Nous autres, habitants de la Chine, avons eu notre large part de cet impérialisme du XIX^{ème} siècle. Nous savons que c'est une chose redoutable. Mais la propagande qui l'entoure peut être tout aussi redoutable. Pour pouvoir travailler dans une atmosphère claire, nous devons chasser de la salle du Conseil le spectre de cet impérialisme.

En dernière analyse, cet impérialisme était une suite d'erreurs tragiques, dont la responsabilité pèse sur chacun des intéressés. Répartir les responsabilités entre les deux parties prendrait trop de temps. Nous savons maintenant en Chine que, lorsque l'impérialisme est chassé, tous les maux dont nous avons souffert ne prennent pas automatiquement fin. Quand nous souhaitons la liberté de toutes les nations de l'Asie, nous souhaitons également que cette liberté s'accompagne et soit suivie d'un progrès méthodique, et nous sommes convaincus que ce progrès méthodique ne peut être réalisé qu'avec la coopération des nations européennes et américaines.

En ce qui concerne la question indonésienne, les instructions que j'ai reçues de mon Gouvernement reposent sur les considérations générales que je viens d'exposer.

Le représentant des Pays-Bas s'est plaint, le 15 août, que le Conseil avait fait preuve d'injustice envers son pays en traitant la question indoné-

As I have contributed my share to the decisions of the Council, I should like to explain my actions on several occasions.

The representative of the Netherlands complained that while we admitted the representative of the Republic of Indonesia, we failed to admit the representatives of East Indonesia and Borneo. I voted for the admission of the representative of the Indonesian Republic and I abstained from voting on the admission of the other representatives. My reason was not based on legal technicalities. I thought it would be most unfortunate if representatives from the different regions of Indonesia should openly accuse, contradict, and denounce one another here at the Council table. It would have created bad blood among brothers. Since the ultimate ideal which the Netherlands Government has set out to achieve is a federation of sovereign independent States, surely it must wish the various regions of Indonesia to regard each other as brothers. Furthermore, while East Indonesia and Borneo might be considered to be entitled to a voice, the Republic of Indonesia, after all, represents eighty per cent of the total population. The future relations between the Netherlands on the one hand and the Indonesian people on the other, as well as the relations between the various sections of Indonesian people, were uppermost in my mind when I voted as I did. No partiality was intended on my part.

The representative of the Netherlands also complained that his statement was deferred to a later meeting, which he thought prejudiced the case of his country. As I was the one who introduced the motion, I feel particularly responsible.

Although I have been here only three weeks I feel that the time has come when some humanitarian-minded people might organize a society to prevent cruelty to the members of the Security Council. By cruelty, I mean speaking after 6.30 p.m. or making speeches lasting more than twenty minutes. I did not intend any prejudice to the case of the Netherlands.

In our discussions here, we have talked a great deal about the competency of the Council. We have also heard a great deal from the representative of the Netherlands about the lack of law and order within the Indonesian Republic. I find that we have missed the central point in this question. I believe we must keep our eyes on the ball if we are to handle the problem in a constructive way. The Government of the Netherlands, in a very important statement released on 11 August¹ and placed before us by the representative of the Netherlands a few days ago, set forth in clear terms the future purpose of the Netherlands Government in Indonesia. It reads in part:

"The Netherlands Government again faces the question how it can achieve its purpose in Indonesia by peaceful means. This purpose is well known. It is by no means the return to any form of colonial relationship, it is just the implementation of the granting by the Netherlands Government of the right of self-determination, which right has been accepted by this Government as the basis of

sienne. Comme j'ai apporté ma part aux décisions du Conseil, je désire expliquer mon attitude en diverses occasions.

Le représentant des Pays-Bas s'est plaint que nous n'ayons pas reçu les représentants de Bornéo et de l'Indonésie orientale, bien que nous ayons reçu celui de la République d'Indonésie. J'ai voté pour l'admission du représentant de la République d'Indonésie et je me suis abstenu de le faire pour l'admission des autres représentants. Mes raisons d'agir ainsi ne reposaient pas sur des ratiocinations juridiques. J'ai estimé qu'il serait très regrettable d'entendre des représentants des différentes régions de l'Indonésie s'accuser, se contredire et se dénoncer ouvertement l'un l'autre à la table du Conseil. Cela n'aurait servi qu'à semer la zizanie entre frères. L'idéal ultime que le Gouvernement des Pays-Bas s'est proposé d'atteindre étant une fédération d'Etats souverains et indépendants, il désire certainement que les différentes régions de l'Indonésie se considèrent les unes les autres comme des nations sœurs. De plus, bien qu'on puisse considérer que l'Indonésie orientale et Bornéo aient le droit de faire entendre leurs voix, la République d'Indonésie représente, après tout, quatre-vingt pour cent de la population totale. Les relations futures entre les Pays-Bas, d'une part, et le peuple indonésien, de l'autre, aussi bien que les relations entre les différentes parties du peuple indonésien étaient très vivement présentes à mon esprit lorsque j'ai voté comme je l'ai fait. Ce vote n'impliquait de ma part aucune partialité.

Le représentant des Pays-Bas s'est également plaint que son intervention ait été reportée à une séance ultérieure, ce qui, pensait-il, portait préjudice à la cause de son pays. Du fait que je suis l'auteur de la proposition, je me sens chargé d'une responsabilité particulière.

Bien que je ne siège ici que depuis trois semaines, je crois qu'il serait temps que certaines personnes d'esprit humanitaire organisent une société protectrice des membres du Conseil de sécurité. J'entends pour les protéger de discours durant plus de vingt minutes et pour leur éviter de parler après 18 h.30. Je n'avais aucune intention de porter préjudice à la cause des Pays-Bas.

Au cours des discussions que nous avons eues ici, nous avons longuement parlé de la compétence du Conseil. Nous avons également longuement écouté le représentant des Pays-Bas nous parler du manque d'ordre et du peu de respect de la loi que l'on constate dans la République d'Indonésie. Je crois que nous avons évité le point essentiel de la question. J'ai la conviction que nous devons ne pas perdre de vue le nœud du problème si nous voulons traiter celui-ci de façon constructive. Le Gouvernement des Pays-Bas, dans une déclaration très importante rendue publique le 11 août¹ et remise il y a quelques jours au Conseil par son représentant, expose en termes clairs ses objectifs futurs en Indonésie. Il y est dit notamment:

"Une fois de plus se pose pour le Gouvernement des Pays-Bas la question de savoir comment il arrivera par des moyens pacifiques à atteindre ses buts en Indonésie. Ceux-ci sont bien connus. Ils ne sauraient consister en un retour à une forme quelconque de colonialisme; il s'agit simplement de rendre effectif l'octroi, par le Gouvernement des Pays-Bas, du droit de disposer de soi-même, droit

¹ The statement was published in *The New York Times* of 13 August 1947.

¹ Cette déclaration a été publiée dans le *New York Times* du 13 août 1947.

its policy. It is just the transformation of the Netherlands Indies of old into a new Indonesia, a sovereign, democratic and federal State, independent Member of the United Nations and, together with the Netherlands, Surinam, and Curaçao, united in a real union. It is therefore still the selfsame purpose embodied in the Linggad-jati Agreement¹.²

If the paragraph I have just quoted should be inaccurate or unofficial, I hope the representative of the Netherlands will correct me, for we must not be in doubt as to the future purpose of the Netherlands Government. There has been much rumour on this point and it should be cleared as soon as possible.

In the eloquent statement made by the former Prime Minister of the Indonesian Republic before the Council², he also claimed that his Government adhered steadfastly to the Linggad-jati Agreement and that all the trouble that has plagued Indonesia has come from the fact that the Netherlands has not lived up to that Agreement. I am not affirming or denying the accusations implied in this statement by Mr. Sjahrir. I am only pointing out the great importance which Mr. Sjahrir attaches to the Linggad-jati Agreement. After hearing the statement of Mr. Sjahrir and reading the statement of the Netherlands Government, I have the deep conviction that the two parties are not so far apart as the future is concerned.

At the hundred and eighty-fifth meeting, Mr. van Kleffens, replying to the statement of Mr. Sjahrir, said that his Government was about to take two steps. First, his Government intended to request the consular officials in Batavia to observe and report on the execution of the cessation of hostilities and on the general maintenance of peace and order in Indonesia.

In regard to that step, I have only one criticism to make. I feel that the Council has the right to receive the reports of the consular body. We must remain continuously informed about developments in Indonesia. With that reservation, I find that the step proposed by the Netherlands Government is similar in purpose to the Australian proposal.

Secondly, Mr. van Kleffens said that his Government was ready to propose impartial inquiry. The two parties concerned, namely, the Netherlands Government on the one hand and the Government of the Republic of Indonesia on the other, should each select a State, and a third State should be named by agreement between the first two States selected. This third State, as I understand it, would investigate the situation in Indonesia and make recommendations conducive to a solution, with the reservation that the recommendations, whatever their nature, would not be considered binding. The important thing about this proposal is that the representation is equal. The Republic of Indonesia will have equal status

que ce Gouvernement a accepté comme base de sa politique. Il s'agit précisément de la transformation des Indes néerlandaises d'antan en une Indonésie nouvelle, Etat fédéral souverain et démocratique, Membre indépendant des Nations Unies, et constituant avec les Pays-Bas, le Surinam et Curaçao, une union véritable. Ces fins restent donc toujours celles-là mêmes qui ont été exposées dans l'Accord de Linggad-jati¹.²

Si le texte que je viens de citer est inexact ou n'a pas un caractère officiel, j'espère que le représentant des Pays-Bas me corrigera, car nous ne devons pas avoir le moindre doute quant aux objectifs futurs du Gouvernement des Pays-Bas. De nombreuses rumeurs ont couru à ce sujet, et il convient d'en faire justice dès que possible.

Dans la déclaration éloquentة qu'il a faite devant le Conseil², l'ancien Premier Ministre de la République d'Indonésie a également prétendu que son Gouvernement s'en tenait strictement aux clauses de l'Accord de Linggad-jati et que tous les malheurs qui se sont abattus sur l'Indonésie proviennent du fait que les Pays-Bas n'ont pas respecté cet Accord. Je ne confirme ni ne démens les accusations qu'implique la déclaration de M. Sjahrir. Je souligne seulement la grande importance que M. Sjahrir attache à l'Accord de Linggad-jati. Après avoir écouté sa déclaration et lu celle du Gouvernement des Pays-Bas, j'ai la conviction profonde que les divergences qui séparent les deux parties ne sont pas très grandes en ce qui concerne l'avenir.

Répondant à la déclaration de M. Sjahrir, M. van Kleffens a déclaré au cours de la cent-quatre-vingt-cinquième séance, que son Gouvernement était sur le point de prendre deux mesures. D'abord, qu'il avait l'intention de demander aux représentants consulaires à Bornéo d'étudier la manière dont est exécuté l'ordre de cesser les hostilités et de faire rapport sur ce point, ainsi que sur le maintien de la paix et de l'ordre en Indonésie en général.

Je n'ai qu'une critique à formuler à propos de cette mesure. Je pense que le Conseil a le droit de recevoir les rapports du corps consulaire. Nous devons être constamment tenus au courant des développements de la situation en Indonésie. Avec cette réserve, je pense que la mesure proposée par le Gouvernement des Pays-Bas est analogue dans les fins qu'elle envisage à la proposition de l'Australie.

En second lieu, M. van Kleffens dit que son Gouvernement est prêt à proposer une enquête impartiale. Les deux parties intéressées, c'est-à-dire le Gouvernement des Pays-Bas, d'une part, et le Gouvernement de la République d'Indonésie, d'autre part, choisiraient chacun un Etat et les deux Etats ainsi choisis se mettraient d'accord sur le choix d'un troisième. Ce troisième Etat, si je comprends bien, devrait procéder à une enquête sur la situation en Indonésie et faire des recommandations qui contribueraient à une solution, sous réserve que ces recommandations, quelle qu'en soit leur nature, ne lieraient pas irrévocablement les parties. Le point important de cette proposition est que la représentation est égale. La Ré-

¹ See *The Political Events in the Republic of Indonesia*, published by the Netherlands Information Bureau, New York.

² See *Official Records of the Security Council*, Second Year, No. 76, 184th meeting.

¹ Voir *The Political Events in the Republic of Indonesia*, publication du Bureau d'information des Pays-Bas, New York.

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, No 76, 184ème séance.

with the Government of the Netherlands. I feel this is a reasonable proposal and I am inclined to give it a fair trial.

But in the case of this impartial inquiry, as in the case of the consular body, the Council should be kept informed about its progress.

It may be thought that the two steps which the Netherlands Government is about to take would amount to taking the question of Indonesia entirely out of the hands of the Council. To guard against such a possibility, I would insist that we here in the Council should receive the reports of these bodies and furthermore, that in case a solution should be long delayed, the Council should reserve the right to devise other means of settlement. With these important reservations, I think we can wisely accept the two steps as being in the right direction.

Whatever the competency of the Security Council, it does not have and should not claim to have a monopoly in settling the disputes of the world. When any party to a dispute proposes a means of settlement which seems reasonable to us, we should give it our blessing. That does not mean that we should wash our hands of the dispute. It simply means that all the resources of peaceful settlement should be fully utilized.

I hope that the issue of the competency of the Council will not be further debated here. If a decision has to be made on such a technical question, I prefer that we should seek an advisory opinion from the International Court of Justice. Mr. van Kleffens stated the other day that his Government ordered a cease-fire not because it recognizes the competence of the Council. So far as I am concerned, I wanted only the cessation of hostilities. I do not much care about the motives and reasons behind the actions of both parties concerned. It is in the same spirit of promoting a quick settlement without going into the thorny legal problems that I move the amendment which is before the Council¹.

¹ The following is the text of the amendment:

Document S/488/Add.2 19 August 1947

[Original text: English]

In the second part of the Australian draft resolution delete paragraph 3; and add the following paragraphs:

3. Notes with satisfaction the statement by the Netherlands Government issued on 11 August 1947 in which it affirms its intention to organize a sovereign, democratic United States of Indonesia in accordance with the purposes of the Linggadjati Agreement;

4. Notes that the Netherlands Government intends immediately to request the career consuls stationed in Batavia jointly to report on the present situation in the Republic of Indonesia, and to propose to the said Republic the appointment of an impartial State by two States to be designated, one by the said Republic, and one by the Netherlands Government, to inquire into the situation and to supervise the cease fire;

5. Resolves:

(a) That the measures of consular report and impartial inquiry and supervision should be accepted by the Council as steps in the right direction;

(b) That the consular body at Batavia and the impartial State should be requested to forward copies of their reports to the Council, and

(c) That should the situation so require, the Council will consider the matter further.

publique d'Indonésie aura un statut égal à celui du Gouvernement des Pays-Bas. Je trouve que la mesure proposée est raisonnable, et je suis disposé à en tenter l'expérience.

Mais, en ce qui concerne cette enquête impartiale, de même qu'en ce qui concerne le corps consulaire, le Conseil devrait être tenu au courant de ses progrès.

On peut craindre que les deux mesures que le Gouvernement des Pays-Bas est sur le point de prendre n'équivalent à enlever la question d'Indonésie des mains du Conseil de sécurité. Pour se garantir contre une telle éventualité, j'insiste sur le point que nous devons recevoir ici, au sein du Conseil, les rapports des organes prévus, et, de plus, au cas où une solution serait sérieusement retardée, le Conseil devrait se réserver le droit de proposer un autre moyen de règlement. Sous ces importantes réserves, je crois que nous pouvons en toute sagesse accepter les deux mesures et les considérer comme satisfaisantes.

Quelle que soit la compétence du Conseil de sécurité, il n'a pas, et ne doit pas revendiquer, le monopole du règlement des différends qui surgissent dans le monde. Chaque fois que l'une quelconque des parties à un différend propose un moyen de règlement qui nous paraît raisonnable, nous devons lui accorder notre approbation. Cela n'implique pas que nous devions nous laver les mains de la question. Cela signifie simplement que tous les moyens de règlement pacifique doivent être épuisés.

J'espère que la question de la compétence du Conseil ne sera plus débattue ici. Si l'on doit prendre une décision au sujet de cette question d'ordre technique, je préférerais que nous demandions un avis consultatif à la Cour internationale de Justice. M. van Kleffens a déclaré l'autre jour que ce n'est pas parce qu'il reconnaît la compétence du Conseil que son Gouvernement a ordonné de cesser le feu. En ce qui me concerne, ce qui m'importe est la cessation des hostilités. Peu m'importent les motifs et les raisons qui sont derrière les actes des parties intéressées. C'est avec le même désir de favoriser un règlement rapide, sans entrer dans des questions juridiques épineuses, que je propose l'amendement qui a été soumis au Conseil¹.

¹ Voici le texte de cet amendement:

Document S/488/Add.2

19 août 1947

[Texte original en anglais]

A la seconde partie du projet de résolution de l'Australie, supprimer le paragraphe 3 et ajouter les paragraphes suivants:

3. Prend acte avec satisfaction de la déclaration du 11 août 1947 par laquelle le Gouvernement des Pays-Bas affirme son intention d'organiser les Etats-Unis d'Indonésie, Etat fédéral, souverain et démocratique, comme le prévoit l'Accord de Linggadjati;

4. Prend acte de l'intention du Gouvernement des Pays-Bas d'inviter les consuls de carrière en poste à Batavia à établir en commun un rapport sur la situation existant présentement dans la République d'Indonésie, et de proposer à ladite République la désignation d'un Etat impartial par deux Etats à désigner, l'un par ladite République, et l'autre par le Gouvernement des Pays-Bas, pour enquêter sur la situation et surveiller l'exécution de l'ordre de cesser le feu;

5. Décide:

a) d'approuver, comme constituant une étape dans la bonne direction, la mission de faire rapport, confiée aux consuls ainsi que la proposition d'enquête impartiale et de surveillance;

b) d'inviter le corps consulaire de Batavia et l'Etat impartial à communiquer au Conseil copie de leurs rapports, et

c) que, dans le cas où la situation l'exigerait, le Conseil poursuivra l'examen de la question.

One side will probably say that I have gone too far, and the other side, that I have not gone far enough. One side will say I am too pro-Dutch, and the other will say I am too pro-Indonesian. In fact, I am neither. I am pro-Council, pro-orderly progress, and pro-peace. I hope the day will soon come when we shall be asked to witness another ceremony on the grounds of the United Nations, that of the hoisting of the new flag of the Federal Republic of Indonesia. I find that my amendment is most consistent with the spirit of constructive endeavour. To both sides in the dispute, I would say: "Since you are agreed on the broad objectives of policy, get together and do not quarrel any more. The task of organizing a sovereign democratic Indonesian federation is big enough to absorb all your resources without wasting any of them on quarrels and disputes as to how to reach that noble goal."

I formally move the amendment which has been placed before the Council by the delegation of China.

The PRESIDENT: The representative of China has made certain quotations in his speech and he would like to know whether, in the opinion of the Netherlands representative, they are correct or not.

MR. VAN KLEFFENS (Netherlands): The quotations are entirely correct with the exception of one immaterial typographical error.

The Chinese representative asked whether the text of the quotation was official or not: the text is official.

MR. JOHNSON (United States of America): I have been very much impressed by the moderate, thoughtful and statesmanlike speech which the representative of China has made. On behalf of my delegation, I can say that we shall support the amendment he has introduced to the Australian draft resolution and we hope and believe it will have fruitful results.

There seems to have been a certain amount of misunderstanding regarding the United States offer of good offices. I am sorry that the representative of the USSR has found it necessary to attribute all sorts of motives to the United States, motives which had never occurred to my Government.

The United States offer of good offices to the Netherlands Government and to the Government of Indonesia was merely an attempt to implement, within the spirit of Article 33 of the Charter, the Council's decision to request the two parties to order a cease fire. The Netherlands Government has indicated its acceptance of that request and the Government of Indonesia has also said that it cordially accepted.

There has been no question whatsoever of the United States exercising any pressure on the Government of Indonesia to accept this offer of good offices. Communications with the Government of Indonesia at the present time are not easy, and our representative in Batavia has had some difficulty in securing from the Indonesian Government a definitive statement in regard to the acceptance of our good offices.

L'une des parties va probablement déclarer que je suis allé trop loin et l'autre que je ne suis pas allé assez loin. L'une dira que je suis pro-Hollandais et l'autre pro-Indonésien. En réalité je ne suis ni l'un, ni l'autre. Je suis pour le Conseil de sécurité, pour le progrès méthodique et pour la paix. J'espère que le jour viendra bientôt où nous serons invités à assister, au siège de l'Organisation des Nations Unies, à une autre cérémonie, celle de l'envoi des couleurs de la République d'Indonésie. Je crois que mon amendement répond parfaitement à l'esprit qui anime un effort constructif. Aux deux parties au différend, je déclare: "Puisque vous êtes d'accord sur les buts lointains de votre politique, unissez-vous et ne vous querellez plus. La tâche d'organiser une fédération indonésienne souveraine et démocratique est assez vaste pour absorber toutes vos ressources sans les gaspiller à des querelles et des disputes sur les moyens d'atteindre ce noble but".

Je propose officiellement l'amendement présenté au Conseil par la délégation de la Chine.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la Chine a fait dans son discours certaines citations et il voudrait savoir si, de l'avis du représentant des Pays-Bas, ces citations sont correctes.

M. VAN KLEFFENS (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): Ces citations sont parfaitement correctes, à l'exception d'une erreur typographique sans importance.

Le représentant de la Chine a demandé si le texte de la citation était officiel ou non: le texte est officiel.

M. JOHNSON (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Le discours modéré, réfléchi et très politique que vient de faire le représentant de la Chine, m'a beaucoup impressionné. Au nom de ma délégation, je puis dire que nous appuierons l'amendement qu'il a proposé au projet de résolution de l'Australie et nous avons l'espoir et la conviction que cet amendement aura des résultats utiles.

Il semble qu'un certain malentendu se soit produit au sujet de l'offre de bons offices faite par les Etats-Unis. Je regrette que le représentant de l'URSS ait jugé nécessaire d'attribuer aux Etats-Unis toutes sortes de motifs auxquels mon Gouvernement n'a jamais pensé.

En offrant ses bons offices au Gouvernement des Pays-Bas et au Gouvernement de l'Indonésie, le Gouvernement des Etats-Unis s'efforçait simplement d'assurer la mise en vigueur, dans l'esprit de l'Article 33 de la Charte, de la décision prise par le Conseil invitant les parties à cesser le feu. Le Gouvernement des Pays-Bas a fait connaître son acceptation, et le Gouvernement de l'Indonésie a dit également qu'il acceptait l'invitation de grand cœur.

Il n'a pas été question le moins du monde d'une pression quelconque du Gouvernement des Etats-Unis sur le Gouvernement de l'Indonésie pour qu'il accepte cette offre de bons offices. A l'heure actuelle, les communications avec le Gouvernement de l'Indonésie ne sont pas faciles et notre représentant à Batavia a éprouvé quelques difficultés pour obtenir du Gouvernement indonésien une déclaration définitive touchant son acceptation de notre offre de bons offices.

In offering its good offices, the United States never intended to share the exercise of those good offices with another party. That was not our intention. If our good offices were acceptable to both parties, our purpose was to endeavour to bring them together in as friendly an atmosphere as possible so that they could then choose their own means for bridging their difficulties; we should try to be a *trait d'union* to help them in that understanding.

There was no question of arbitration. I must repeat that the successful exercise of our good offices is entirely contingent on their acceptance by both parties. The pressure which we are alleged to have put on them is non-existent. We have tried only to obtain a clear-cut answer, and we have not yet received such an answer from the Government of Indonesia. The representatives of the Government of Indonesia have only to say that our good offices are not acceptable and we shall withdraw them at once. That is the measure of our pressure, and I should like to make that perfectly clear to the Council.

The United States has the same interest as all the Members of the United Nations in seeing that a peaceful settlement of this unfortunate situation is brought about.

I hope that the amendment to the Australian draft resolution will be accepted by the representative of Australia and by the members of the Council. I refer to the amendment which the representative of China has proposed. I also hope that the measures recommended therein, if they are accepted, will be successful and that the reports which the Council will receive will enable it to record the fact that the threat to peace has been removed.

As a matter of principle, my delegation considers it important to express its view on certain aspects of arbitration. I am not going into the question of the Council's jurisdiction.

Arbitration, in order to have any possibility of success, must be entirely acceptable to both parties. Otherwise, it is a futile thing; and I should doubt very much the wisdom of a move on the part of the Council, if hostilities have ceased, to force its arbitration in this situation on the parties if it is not entirely and unreservedly acceptable to both parties.

I think, too—if I may make a remark which is not intended at all to be dogmatic, and which is merely the expression of the United States delegation's view—that we should keep clearly in mind the problem involved in the cessation of hostilities, on which we have already passed a resolution, and the problem of a final and peaceful settlement. The problems may be related in an historical sense but they are two separate things, wholly distinct in character. It seems to me that even from the legal point of view, it may be argued that they are on a different basis, and that the Council should keep those problems separate in its thinking on this matter.

Obviously, if hostilities break out again and if they become extensive, an entirely new problem will be involved. However, that has nothing to do with the arbitration of this question.

En offrant leurs bons offices, les Etats-Unis n'ont jamais eu l'intention d'en partager l'exercice avec qui que ce soit. Ce n'était pas là notre intention. Si les deux parties intéressées jugeaient notre offre acceptable, nous nous proposons de les mettre en contact dans une atmosphère aussi cordiale que possible, afin qu'elles puissent choisir elles-mêmes le meilleur moyen de résoudre les difficultés qui les séparent; nous nous efforçons d'être un *trait d'union* pour leur faciliter une compréhension mutuelle.

Il n'était pas question d'arbitrage. Je dois répéter que, de toute évidence, nos bons offices ne sauraient être efficaces que s'ils reposent entièrement sur l'acceptation des deux parties intéressées. La pression que, d'après certains, nous aurions exercée sur elles est inexistante. Nous nous sommes seulement efforcés d'obtenir une réponse parfaitement nette et nous ne l'avons pas encore reçue du Gouvernement de l'Indonésie. Que les représentants du Gouvernement de l'Indonésie disent que nos bons offices ne sont pas acceptables, et nous retirerons immédiatement notre offre. Tel est le genre de pression que nous exerçons, et j'aimerais que le Conseil n'eut aucun doute à ce sujet.

Les Etats-Unis ont le même intérêt que tous les Membres des Nations Unies à voir intervenir un règlement pacifique de cette malheureuse situation.

J'espère que le représentant de l'Australie et les membres du Conseil accepteront les amendements proposés au projet de résolution de l'Australie. C'est à l'amendement soumis par le représentant de la Chine que je fais allusion. J'espère également que les mesures qu'il propose, si elles sont acceptées, s'avéreront efficaces et que le Conseil recevra les rapports qui lui permettront de constater que la menace à la paix a été écartée.

Pour des raisons de principe, ma délégation considère comme important d'exprimer ses vues sur certains aspects de l'arbitrage. Je n'entre pas dans la question de la juridiction du Conseil.

L'arbitrage, pour avoir quelque chance de succès, doit être acceptable intégralement par les deux parties intéressées; sinon, il est vain; et je me demande si le Conseil serait sage, au cas où les hostilités auraient cessé, d'imposer aux parties un arbitrage qui ne serait pas acceptable pour les deux intégralement et sans réserve.

Je pense également — s'il m'est permis de faire une remarque qui, dans mon esprit, ne veut pas le moins du monde être dogmatique, mais qui est simplement l'expression de l'opinion de la délégation des Etats-Unis — je pense également que nous ne devons perdre de vue, ni le problème que pose la cessation des hostilités — objet d'une résolution déjà adoptée — ni le problème d'un règlement pacifique définitif. Du point de vue historique, ces problèmes peuvent être connexes, mais ils constituent deux choses nettement séparées, ayant chacune leur caractère distinct. Je crois que, même du point de vue juridique, on peut considérer qu'ils reposent sur une base différente et que le Conseil doit maintenir cette distinction lorsqu'il envisage cette question.

Il est évident que, si les hostilités reprennent et se développent, un problème entièrement nouveau se posera. Cela n'a cependant rien à voir avec l'arbitrage de cette question.

I think the representative of China struck the right note in his speech: that it is in the interest of everyone to obtain a settlement of this case, and to obtain not a settlement which is imposed upon one party, but one which would be accepted by people in their hearts as well as in their minds. In that way only can we start constructing the future peace and prosperity of that part of the world, which is only now beginning to emerge from foreign tutelage.

It made me very happy to hear the representative of China say that he thinks that Asia needs us. I am pleased to think that the representative of so great a country believes that the West, with all the faults which we have committed in the past, still has something to contribute in a friendly way to the future happiness and progress and well-being of our Asiatic brothers.

I hope that my remarks with respect to the United States offer of its good offices have cleared up any misunderstanding which may have existed in the Council.

I wish to say that I should be happy to vote for the Chinese amendment to the Australian draft resolution.

Colonel HODGSON (Australia): When my Government brought this matter before the Council, the paramount consideration was to see that a cessation of hostilities was brought about. A second point that was raised by my Government, with a view to a long-range solution, was that the settlement of the dispute should be by arbitration or other peaceful means. As the representative of the United States has just said, those two notions have to be kept distinct.

The draft resolution introduced by my delegation seems to be clear and simple and concise in regard to the achievement of those objectives. It does not ask for an investigation; it does not ask the Security Council to go into the merits of the case, which, as was suggested by the representative of the Netherlands, might be the extreme limit to which the Council would desire to go. The resolution was not intended for that at all.

We emphasize that we do not judge this case or its merits. But in the meantime, the conflict is having far-reaching repercussions, not only in my country, but in other countries as well. My Government is concerned because the various conflicting reports emanating from both sides speak of violations of the cease-fire order. The first thing the Council should do, at this second stage of the matter, is to send out a commission, not a commission of independent individuals; but I shall speak on that later. It is essential that we should not lose another day.

It has been asked what the duties of the proposed commission would be. First, it would be a commission of this Council. It could consist of five members and would proceed to the Republic of Indonesia to report on the existing situation and the manner in which the cease-fire order has been and is being observed, and on conditions in any area from which armed forces now in occupation could be withdrawn.

Those, roughly, are the duties we had in mind

Je crois que le représentant de la Chine a touché la note juste dans son discours à savoir: qu'il est de l'intérêt de chacun d'aboutir à un règlement, et non pas un règlement imposé à l'une des parties, mais un règlement qui serait accepté par chacun dans son cœur aussi bien que dans son esprit. C'est de cette manière seulement que nous pouvons entreprendre de construire la paix future et la prospérité de cette partie du monde qui commence seulement à se libérer de la tutelle étrangère.

J'ai été très heureux d'entendre le représentant de la Chine déclarer que l'Asie a besoin de nous. Il m'est agréable de penser que le représentant d'un aussi grand pays est convaincu que l'Ouest, en dépit de toutes les fautes que nous avons commises par le passé, peut encore contribuer d'une manière amicale au bonheur futur, au progrès et à la prospérité de nos frères asiatiques.

J'espère que mes remarques, en ce qui concerne l'offre de bons offices faite par les Etats-Unis, ont éclairci tout malentendu qui peut avoir existé au Conseil.

Je désire déclarer que je serai heureux de donner ma voix à l'amendement au projet de résolution de l'Australie que la Chine a proposé.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Lorsque mon Gouvernement a soumis cette question au Conseil, le point capital était d'amener la cessation des hostilités. Le second point soulevé par mon Gouvernement, à longue échéance, celui-là, était la nécessité de régler le différend par arbitrage ou par autre moyen pacifique. Comme vient de le dire le représentant des Etats-Unis, il convient de ne pas mêler ces deux notions.

Le projet de résolution présenté par ma délégation semble clair, simple et concis, en ce qui concerne les moyens d'atteindre ces objectifs. Il ne demande pas d'enquête; il ne demande pas au Conseil de sécurité de juger le fond de l'affaire, ce qui, comme l'a suggéré le représentant des Pays-Bas, pourrait constituer l'extrême limite à laquelle le Conseil désire pousser les choses. Ce n'est point là ce que se propose la résolution.

J'insiste sur le fait que nous ne prononçons pas de verdict, que nous ne portons pas de jugement sur le fond de l'affaire. Mais, entre temps, le conflit a eu des répercussions lointaines, non seulement dans mon pays, mais également dans d'autres pays. Mon Gouvernement s'inquiète des rapports contradictoires dans lesquels les parties intéressées font état de violations de l'ordre de cesser le feu. La première des choses que ce Conseil doit faire, en cette seconde phase de la question, est d'envoyer une commission, et, ajouterai-je, une commission qui ne doit pas être composée de personnes indépendantes; mais je me réserve de parler plus tard de cette question. Il est essentiel que nous ne perdions pas un jour de plus.

On a demandé quelles seraient les fonctions de la commission proposée. Ce serait d'abord une commission de ce Conseil. Elle pourrait comprendre cinq membres qui se rendraient dans la République d'Indonésie pour faire rapport sur la situation existante et la manière dont l'ordre de cesser le feu a été respecté et l'est encore, et les conditions régnant dans toute zone d'où l'on pourrait retirer les forces armées actuellement en occupation.

Telles sont, de façon générale, les fonctions que,

for that commission and, from that point of view, in order to save time, we are quite prepared to incorporate in our draft resolution the suggestion advanced by the representative of the Netherlands himself, namely, that the services of the consular representatives in Batavia should be utilized. As we understand it, there are at the present time in Batavia representatives of Australia, Belgium, China, Czechoslovakia, France, the United Kingdom and the United States. There are thus enough of them for a commission of five to be appointed immediately to act on behalf of this Council.

The supervision of the execution of the cease-fire order is the immediate problem, but—and I shall come back to this later—the amendment submitted by the delegation of China puts that as the very last objective, that is, after the creation of a commission composed of consular representatives. The sole function of the second of the two commissions envisaged in paragraph 4 of the Chinese amendment is to supervise the execution of the cease-fire order; it will only investigate; it will not report to anyone. Only the first commission will make reports. But it will have to investigate before it reports, and it will have to submit its reports to somebody. I shall analyse this further, to show that the representative of the United States, while making it very clear in his statement that the short-term and long-term problems are quite distinct and quite separate, intends to support a resolution which, as we see it, inverts the order of importance of those problems.

There is a great deal of confusion, to my mind, about this question of good offices. It has been stated widely that the Republic of Indonesia has rejected the United States offer of mediation. With all respects to the United States, we have made enquiries in Washington, in Canberra and in Batavia as to what these good offices mean, and we cannot yet get a clear answer. We are told that the offer does not mean mediation in any form; it does not mean negotiation in any form; it does not mean taking steps to promote a lasting settlement. It means simply, as far as we can understand, to bring the parties together. But they were together and negotiating up to three weeks ago, and we had not only good offices, but for a considerable period, we had a very able and experienced mediator there, Lord Killearn.

Thus it is clear that something more than good offices is necessary to give effect to item (b) of the decision of the Council of 1 August, namely, to promote a settlement by arbitration or other peaceful means.

We passed that resolution, but apparently some of the members now want to go back on it; they even seem to be rather fearful of what they did, and we have had these interminable delays in discussing procedure, and the competency of the Council, and whether it is acting within the Charter or outside the Charter.

Then there is the amendment submitted by the Polish delegation. I shall say that had that amend-

dans notre esprit, on devrait confier à cette commission, et, dans cet ordre d'idées, pour gagner du temps, nous sommes tout à fait disposés à inclure dans notre projet de résolution la suggestion faite par le représentant des Pays-Bas lui-même, suivant laquelle on pourrait utiliser les services des représentants consulaires de Batavia. Si je ne m'abuse, il y a actuellement à Batavia des représentants de l'Australie, de la Belgique, de la Chine, de la Tchécoslovaquie, de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Ils sont donc assez nombreux pour qu'on puisse constituer immédiatement une commission de cinq membres agissant au nom du Conseil.

La surveillance de l'exécution de l'ordre de cesser le feu constitue donc le problème immédiat, mais — j'y reviendrait plus tard — l'amendement proposé par la délégation de la Chine place cet objectif au dernier rang, c'est-à-dire après la création de la commission composée de représentants consulaires. Des deux commissions prévues au paragraphe 4 de l'amendement de la Chine, la seconde aura pour unique fonction de veiller à l'observation de l'ordre de cesser le feu et se bornera à procéder à des enquêtes. Elle ne fera rapport à personne. Seule, la première commission fera des rapports. Pourtant, il lui faudra, auparavant, procéder elle aussi à des enquêtes et soumettre ses rapports à quelqu'un. Mais j'analyserai ce point avec plus de détails pour montrer que le représentant des Etats-Unis, bien qu'il soit parfaitement clair dans sa déclaration relative à la distinction à faire entre les problèmes immédiats et les problèmes à longue échéance, va donner son appui à un projet de résolution qui, à notre sens, renverse l'ordre d'importance des problèmes.

A mon avis, il existe, à propos de cette question des bons offices, beaucoup de confusion. On a déclaré partout que la République d'Indonésie avait rejeté l'offre de médiation des Etats-Unis. Avec tout le respect que nous devons aux Etats-Unis, nous avons fait procéder à des enquêtes à Washington, Canberra et Batavia afin de nous assurer de ce que signifient ces bons offices, et nous ne pouvons pas jusqu'ici obtenir de réponse claire. On nous dit que cette offre n'implique aucune médiation sous quelque forme que ce soit. Elle n'implique pas davantage de négociations, quelles qu'elles soient, ni aucune mesure propre à favoriser un règlement durable. Elle signifie simplement, autant que nous pensions le comprendre, réunir les parties intéressées. Mais n'étaient-elles pas réunies et en négociations il y a trois semaines encore, et ne disposaient-elles pas, non seulement de bons offices, mais, pendant un laps de temps considérable, d'un médiateur capable et expérimenté, Lord Killearn?

Ceci prouve clairement qu'il faut quelque chose de plus que de bons offices pour mettre en œuvre le point b) de la décision du Conseil en date du 1er août, c'est-à-dire pour favoriser le règlement par arbitrage ou autre moyen pacifique.

Nous avons adopté cette résolution, mais, apparemment, certains membres veulent maintenant faire machine arrière; ils semblent même assez inquiets de ce qu'ils ont fait, et nous avons eu ces interminables retards de procédure et ces discussions sur la compétence du Conseil et sur la question de savoir si, en agissant, le Conseil reste ou non dans le cadre de la Charte.

Nous avons eu ensuite l'amendement proposé par la délégation de la Pologne. Je dois dire que,

ment not been introduced, my delegation would have introduced one to our own draft resolution.

Accepting the suggestion which has been advanced, namely, that one side should appoint one arbitrator, the other side another one and the Security Council the third, we had put that suggestion for the consideration of the representative of Poland, because we quite agree that we, as the Security Council, should not force arbitrators on either side. At the same time we believe that there should be some link with the Security Council and that, since the Security Council would appoint the third arbitrator, this proposal, or a proposal along those lines, would be freely and voluntarily accepted. I do not understand this diffidence about imposing arbitration, quite apart from the question of the competency of the Council, and I think we are all more or less tacitly agreed to drop that question for the moment so that we can get on with this case, particularly since the Linggadjati Agreement itself provides for arbitration under article XVII.

We heard the representative of the Republic of Indonesia declare—and I have not heard it denied—that his Government has proposed in writing the arbitration provided for under that Agreement.

I have not heard that statement contradicted, and I have also heard the statement of the representative of the Netherlands to the effect that his Government still accepts the principles embodied in the Linggadjati Agreement. Therefore everybody should be prepared to accept the article of that Agreement, freely entered into by both parties, which provides for arbitration of this dispute, irrespective of the competency of the Council to force such a decision upon them.

Thus the first essential, with which we hope the Council will deal today, is the appointment of a commission of observers and reporters to enquire into the cessation of hostilities; and for that purpose we can utilize some of the consular representatives who are already in Batavia.

As for the long-range settlement, there is the question of a commission of arbitration of three; in that connexion the amendment submitted by the representative of Poland comes close to our idea, and we shall generally support it.

In many respects the Chinese amendment, to our mind, takes the matter—except for a vague reference to reports—quite outside the Security Council. It does not speak of a commission appointed by the Security Council; it speaks of consuls having to make reports. It does not even say to whom they have to report; it does not say that they are a body appointed by the Security Council or in any way under its jurisdiction.

It speaks in the second place about the appointment of an impartial State to do what we think should come first, namely, to enquire into the situation and to supervise the execution of the cease-fire order.

For those reasons we consider the Chinese amendment—although the representative of China stated that the Australian draft resolution was a

si celle-ci n'avait pas présenté cet amendement, ma délégation en aurait proposé un à notre propre projet de résolution.

Faisant nôtre la proposition suivant laquelle l'une des parties devrait désigner un arbitre, l'autre en désigner un second et le Conseil de sécurité en nommer un troisième, nous l'avions soumise à l'examen du représentant de la Pologne, car nous admettons parfaitement que, en tant que Conseil de sécurité, nous ne devons pas imposer d'arbitre à quelque partie que ce soit. Mais, en même temps, nous estimons qu'il doit exister quelque lien avec le Conseil de sécurité, et nous pensons que, puisque le Conseil désignerait le troisième arbitre, cette proposition ou une proposition de cet ordre sera acceptée librement et volontairement. Je ne comprends pas la prudence excessive qu'on apporte à imposer un arbitrage, indépendamment de la question de la compétence du Conseil, et je pense que nous sommes tous plus ou moins tacitement d'accord pour abandonner provisoirement cette question afin de poursuivre l'étude de l'affaire, d'autant plus que l'arbitrage est prévu à l'article XVII de l'Accord de Linggadjati lui-même.

Nous avons entendu le représentant de la République d'Indonésie déclarer, sans être démenti, que son Gouvernement avait proposé par écrit l'arbitrage prévu par cet Accord.

Personne n'a contredit cette déclaration, et j'ai également entendu la déclaration du représentant des Pays-Bas disant que son Gouvernement reconnaît toujours les principes figurant dans l'Accord de Linggadjati. Tout le monde devrait donc être disposé à accepter l'article de cet Accord, librement conquis par les deux parties, qui prévoit l'arbitrage du différend, sans qu'il soit besoin d'évoquer la compétence du Conseil pour imposer une décision.

En conséquence, notre première tâche essentielle dont, je l'espère, le Conseil s'occupera aujourd'hui, sera de désigner cette commission d'observateurs et de rapporteurs pour enquêter sur la cessation des hostilités et, à cette fin, nous pouvons utiliser certains des consuls de carrière qui se trouvent déjà à Batavia.

Quant au règlement à long terme, nous nous trouvons en présence de la question de la commission tripartite d'arbitrage, à propos de laquelle l'amendement du représentant de la Pologne se rapproche de nos conceptions; nous soutiendrons donc cet amendement dans son ensemble.

A bien des égards, l'amendement de la Chine envisage, selon nous, de traiter la question en dehors du Conseil de sécurité, exception faite d'une vague allusion à des rapports à fournir. Il ne fait pas mention d'une commission désignée par le Conseil de sécurité; il parle de consuls chargés de présenter des rapports. Il ne dit même pas à qui ces rapports doivent être soumis. Il ne dit pas que les consuls constituent un organisme désigné par le Conseil de sécurité ou placé d'une manière quelconque sous sa juridiction.

Il parle en second lieu de la désignation d'un Etat impartial pour faire ce qui, selon nous, devrait être fait d'abord, c'est-à-dire procéder à une enquête sur la situation et contrôler la manière dont l'ordre de cesser le feu est respecté.

Pour ces raisons nous considérons que l'amendement de la Chine, bien que le représentant de ce pays ait déclaré qu'il considérerait la résolution de

model for what he had in mind and that he would support it unreservedly—in many ways contrary to the principles we previously accepted, and we would have difficulty in accepting it now. We shall now ask that the Australian draft resolution should be put to the vote.

The PRESIDENT: We started this meeting with six speakers on the list, and we now have seven. I shall have to postpone some of the speeches until the next meeting. In order to divide the list of speakers evenly between this meeting and the next, I should like to give the floor to only one more speaker now and have the others speak at the next meeting.

The next speaker on the list is the representative of Indonesia. Does he wish to speak now or wait until the next meeting?

Mr. SJAHRIR (Republic of Indonesia): I prefer to speak now.

In the expectation of an early decision by the Security Council on the Indonesian question, I do not intend to make a long statement. I shall not, therefore, answer severally the numerous accusations made by the representative of the Netherlands against the Republic of Indonesia. I am confident that the Security Council is fully qualified to judge whether any of these accusations are worth heeding and whether any of them are founded on truth.

But there is one fact I want to stress. It must have been apparent to the members of this Council that the representative of the Netherlands has not—I repeat, has not—refuted any of the numerous facts I brought to the attention of the Council in my last statement, which was supported by dates and names of localities where the Dutch violated their agreement with us. Instead of rebutting the evidence I adduced, the representative of the Netherlands hurled further accusations against the Republic. Nor did he give any proof to support the version he gave the Council of conditions in Indonesia before the Netherlands launched its attack against us. As a result of the war of aggression launched by the Netherlands against the Republic, those parts of the Republic seized by the Dutch are, in fact, experiencing bad conditions. What the representative of the Netherlands has done, however, is to present the consequences of Netherlands aggression as the causes of the present state of affairs in Dutch-occupied territory.

Such a state of affairs is the natural and inevitable consequence of war and will be found wherever hostilities occur. And what is more, we are in a position to lay before the Council evidence showing that Dutch soldiers have been guilty of acts of violence, cruelty and lawlessness in the various theatres of operations in Indonesia. Those acts—to borrow the words of the Netherlands representative—are acts of “devastation, arson and murder”.

Insults and insinuations by the representative of the Netherlands against the Republic of Indonesia do not, however, attenuate the facts set forth in my last statement to the Council. One of his remarks, however, calls for comment from me.

L'Australie comme l'image même de ce qu'il avait à l'esprit et qu'il l'appuierait sans réserve, va, à divers égards, à l'encontre des principes que nous avons acceptés antérieurement; il nous serait donc difficile de l'accepter maintenant. Nous demandons à présent que le projet de résolution de l'Australie soit mis aux voix.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Au début de cette séance, j'avais six orateurs sur ma liste, et j'en ai maintenant sept. Il faudra que je renvoie à la prochaine séance quelques-uns des discours. Afin de répartir également entre la présente séance et la suivante les orateurs inscrits sur ma liste, j'aimerais qu'un seul prenne la parole encore et que les autres le fassent au cours de la prochaine séance.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Désire-t-il prendre la parole maintenant ou attendre la prochaine séance?

M. SJAHRIR (République d'Indonésie) (*traduit de l'anglais*): Je préfère prendre la parole maintenant.

Dans l'attente d'une décision rapide du Conseil de sécurité sur la question indonésienne, je n'ai pas l'intention de faire une longue déclaration. Je ne répondrai donc pas séparément aux nombreuses accusations portées par le représentant des Pays-Bas contre la République d'Indonésie. J'ai confiance que le Conseil de sécurité est parfaitement qualifié pour juger si l'une ou l'autre de ces accusations mérite qu'on en fasse cas et s'il en est qui reposent sur la vérité.

Mais il est un fait que je désire souligner. Il n'a pas dû échapper aux membres du Conseil que le représentant des Pays-Bas n'a pas — je répète: n'a pas — réfuté l'un quelconque des nombreux faits que j'ai soumis à l'attention du Conseil au cours de ma dernière déclaration, faits appuyés de dates et des noms des localités dans lesquelles les Hollandais ont violé l'accord qu'ils ont conclu avec nous. Au lieu de réfuter les preuves que j'ai apportées, le représentant des Pays-Bas a formulé contre la République des accusations nouvelles. Il n'a, d'autre part, apporté aucune preuve pour soutenir la version qu'il a donnée au Conseil de la situation en Indonésie avant que les Pays-Bas lancent contre nous leur attaque. Par suite de la guerre d'agression que les Hollandais font à la République, les conditions sont devenues très mauvaises dans les parties du territoire de cette République que les Hollandais ont envahies. Le représentant des Pays-Bas s'est borné à présenter les conséquences de l'agression de son pays comme les causes de l'état actuel des choses dans les territoires occupés par les Hollandais.

Un tel état de choses est la conséquence naturelle et inévitable de la guerre et se reproduira partout où des hostilités auront lieu. Et, qui plus est, nous sommes en mesure de présenter au Conseil des preuves démontrant que les soldats néerlandais se sont rendus coupables d'actes de violence, de cruauté et d'illégalité sur les divers théâtres d'opérations en Indonésie. Ces actes — pour employer les mots du représentant des Pays-Bas — sont des “destructions, des incendies volontaires et des meurtres”.

Les insultes et les insinuations du représentant des Pays-Bas à l'égard de la République d'Indonésie n'atténuent en rien les faits exposés dans ma dernière déclaration au Conseil. Pourtant, l'une de ses remarques exige que je la commente. C'est

That is the lengthy quotation he gave the Council from a pamphlet entitled "Our Struggle", written by me and published in the early part of November 1945. Let me repeat the date—November 1945.

I was then Speaker of our Parliament, and I wrote that book as a guide for my co-workers in order that, in our national struggle, they might be inspired by the principles I enunciated in that pamphlet. Anyone who reads that pamphlet in its entirety will at once see that it is a piece of stern self-criticism, the purpose of which was to advance our political struggle.

A month after I wrote that pamphlet, I was chosen Prime Minister of the Republic, and for nearly two years I remained at the helm until my resignation last month. The quotation read to the members of the Council by the representative of the Netherlands furnished me with guide-posts along the path I pursued. The fact that I was chosen as Premier after publication of my pamphlet, and the fact that for nearly two years I guided the Republic on the lines of the principles I enunciated in that publication, provide proof positive of the democratic character of the Indonesian national movement.

I should here mention that my successor as Premier is Mr. Amir Sjahrifoedin. He is Vice-President of the political party which I head. Furthermore, he is a man who spent most of the Japanese occupation in jail because of his anti-Japanese activities. It might also be pertinent to mention that he, like myself, was at one time in a Dutch jail.

From the various statements made by the representative of the Netherlands, it is clear that the Netherlands Government resents the order given by the Security Council to stop hostilities in Indonesia. It is equally clear to us that Netherlands military action is aimed at the destruction of the Republic. That being the case, subsequent professions by the Netherlands of a desire to negotiate with us are neither understandable nor convincing. Everything points to one conclusion, and one conclusion only, namely, that the Netherlands is fully determined to put an end to the Indonesian Republic. In these circumstances, we shall never feel secure until the Netherlands forces are moved out of Indonesia, or until some powerful check is placed on further Netherlands aggression.

All this will go to explain why the Republic bases its hopes on action by the Security Council, and why the Republic places no reliance on direct negotiations with the Netherlands. Needless to add, the delay which has ensued since the Security Council cease-fire order, has strengthened the military position of the Netherlands and produced a grave threat to the Republic.

News now to hand speaks of contemplated action by the Dutch militarists against Jogjakarta, the capital of the Republic, with a view to ultimate occupation of that city. This news—whatever the truth in it—points to a critical state of affairs in Indonesia, and this in spite of the fact that both sides have ostensibly accepted the Security Coun-

la longue citation qu'il a donnée au Conseil d'une brochure intitulée *Notre Combat*, brochure dont je suis l'auteur et qui a été publiée au début de novembre 1945. Qu'il me soit permis de répéter la date: novembre 1945.

J'étais alors Président de notre Parlement, et j'ai écrit ce livre pour qu'il serve de guide à mes compagnons de travail, afin qu'ils soient animés, au cours de notre lutte nationale, des principes que j'énonce dans cette brochure. Toute personne qui la lira intégralement s'apercevra immédiatement que c'est une œuvre d'autocritique sévère, dont le but est de favoriser les progrès de notre lutte politique.

Un mois après avoir écrit cet ouvrage, j'ai été nommé Premier Ministre de la République, et, pendant presque deux ans, j'ai assuré la direction du Gouvernement, jusqu'au moment où, le mois dernier, j'ai donné ma démission. La citation que le représentant des Pays-Bas a lue aux membres du Conseil marquait un repère sur le chemin que je suivais. Le fait que j'ai été désigné comme Premier Ministre après la publication de cette brochure et le fait que, pendant presque deux ans, j'ai guidé la République conformément aux principes que j'ai énoncés dans cette publication, fournissent la preuve positive du caractère démocratique du mouvement national indonésien.

Je dois mentionner ici que mon successeur comme Premier Ministre est M. Amir Sjahrifoedin. Il est Vice-Président du parti politique dont je suis le chef. De plus, c'est un homme qui a été emprisonné pendant la plus grande partie de l'occupation japonaise à cause de son activité anti-japonaise. Il n'est pas non plus hors de propos de rappeler que, comme moi, il a été incarcéré dans une prison néerlandaise.

Il est clair, d'après les diverses déclarations faites par le représentant des Pays-Bas, que l'ordre donné par le Conseil de sécurité de mettre fin aux hostilités en Indonésie offense son Gouvernement. Il est également clair pour nous que l'action militaire des Pays-Bas se propose la destruction de la République. Dans ces circonstances, les déclarations ultérieures des Pays-Bas, qui font état d'un désir d'entreprendre avec nous des négociations, ne sont, ni compréhensibles, ni convaincantes. Tout nous oriente vers une conclusion et une conclusion unique, à savoir que les Hollandais sont parfaitement déterminés à mettre fin à la République d'Indonésie. Nous ne nous sentirons donc jamais en sécurité tant que les forces armées des Pays-Bas ne se seront pas retirées d'Indonésie ou tant qu'on n'aura pas trouvé un moyen efficace de faire échec à toute nouvelle agression de ce pays.

Tout ceci contribuera à expliquer pourquoi la République fait reposer ses espoirs sur une action du Conseil de sécurité, et pourquoi elle n'a aucune confiance en des négociations directes avec les Hollandais. Il est inutile d'ajouter que le temps qui s'est écoulé est inutile que le Conseil de sécurité a donné l'ordre de cesser le feu a renforcé la situation militaire des Pays-Bas et a eu pour conséquence une grave menace à la République.

Les renseignements maintenant disponibles font état d'une action que les militaristes néerlandais envisageraient contre Djokjakarta, capitale de la République, en vue d'une occupation éventuelle de cette ville. Cette nouvelle — quelle que soit la part de vérité qu'elle renferme — dénote l'existence, en Indonésie, d'une situation critique, en

cil's order to cease hostilities. Against this background we feel no sense of relief when suggestions are made that we renew direct negotiations with the Netherlands. And our apprehensions are by no means set at rest even if such negotiations are begun through the good offices of some country such as the United States of America.

Surely the Council can see for itself how valueless it will be to resume direct negotiations when it is borne in mind that Dutch soldiers have overrun more than half of Java and stand poised to strike at the capital of the Republic. How can there be free negotiations when one party stands with a pistol pointed at the head of the other?

On behalf of the Republic of Indonesia, I earnestly call upon the Council to take appropriate steps to free us from the ever-present threat of Netherlands military action. And such a threat can never be eliminated so long as Dutch soldiers remain on Republican soil. That fact is self-evident. The offers made by both the United States of America and Australia can contribute to a stable and lasting solution only if such offers are a continuation of the action already taken by the Security Council.

There can be no feeling of safety or security for us if we are asked, by direct negotiation with the Netherlands, to arrive at a solution. If we ask for action by the Security Council, it is not because we lack faith in the honesty and good will of the United States. We ask for direct action by the Security Council because we have no faith in the honesty and good will of the Netherlands Government. Such being the case, we stand firm by the request made in my previous statement to the Council, and reject all suggestions put forward by the Netherlands.

The PRESIDENT: The next meeting on the Indonesian question will be held on Friday morning, 22 August at 10.30 a.m. The Council will deal with the Australian draft resolution and the two amendments thereto. Perhaps in the meantime it will be possible for the representatives of Australia, China and Poland to meet together and try to reach a compromise proposal; then that proposal could be taken up for discussion. This is not a formal proposal but a suggestion which perhaps might be considered.

There are six speakers for the next meeting: the representatives of France, the Netherlands, India, Colombia, Poland and of the USSR.

The meeting rose at 1.35 p.m.

dépôt du fait que les deux parties ont ostensiblement accepté l'ordre du Conseil de sécurité de mettre fin aux hostilités. Etant donné ces antécédents, nous n'éprouvons aucune sensation de soulagement lorsqu'on nous propose de renouer des négociations directes avec les Pays-Bas. Et nos appréhensions ne sont en aucune manière apaisées par le fait que ces négociations seraient entreprises grâce aux bons offices d'un pays étranger, tel que les Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil verra certainement par lui-même combien il serait peu utile de reprendre les négociations directes s'il songe que les soldats néerlandais ont envahi plus de la moitié de Java et sont prêts à diriger leurs coups contre la capitale de la République. Comment peut-on entreprendre des négociations libres quand l'une des parties intéressées tient l'autre sous la menace d'un revolver?

Au nom de la République d'Indonésie, j'adresse au Conseil un urgent appel pour qu'il prenne des mesures appropriées afin de nous libérer de la menace perpétuelle d'une action militaire des Pays-Bas. Et cette menace ne disparaîtra pas, tant que des soldats néerlandais resteront sur le sol de la République. Ce fait est évident. Les offres faites à la fois par les Etats-Unis d'Amérique et l'Australie ne peuvent contribuer à une solution stable et durable que si elles continuent les mesures déjà prises par le Conseil de sécurité.

Il ne peut y avoir pour nous aucun sentiment de sécurité si l'on nous demande d'arriver à une solution au moyen de négociations directes avec les Hollandais. Si nous demandons que le Conseil de sécurité prenne des mesures, ce n'est pas parce que nous manquons de foi en l'honnêteté et la bonne volonté des Etats-Unis. Nous demandons que le Conseil de sécurité prenne des mesures directes, parce que nous n'avons aucune foi en l'honnêteté et en la bonne volonté du Gouvernement des Pays-Bas. Dans ces circonstances, nous nous en tenons fermement à la requête présentée dans ma précédente déclaration au Conseil, et nous rejetons toute proposition avancée par les Hollandais.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La prochaine séance consacrée à la question indonésienne aura lieu vendredi matin, 22 août à 10 h. 30. Le Conseil s'occupera du projet de résolution de l'Australie et des deux amendements qui lui sont présentés. Peut-être, entre temps, sera-t-il possible aux représentants de l'Australie, de la Chine et de la Pologne de se réunir et de s'efforcer d'aboutir à une proposition de compromis. Cette proposition pourrait alors faire l'objet d'une discussion. Je ne fais pas là, du reste, une proposition officielle, mais une suggestion qu'il vaut peut-être la peine d'examiner.

J'ai six orateurs inscrits pour la prochaine séance: les représentants de la France, des Pays-Bas, de l'Inde, de la Colombie, de la Pologne et de l'URSS.

La séance est levée à 13 h. 35.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la
Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA

Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA—

TCHECOSLOVAQUIE

F. Topic
Narodni Trida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK

Einar Munksgaard
Nørregade 6
KØBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC—

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cía.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPT

Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

ETHIOPIA—ETHIOPIE

Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

Printed in the U. S. A.

FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V^e

GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA

José Goubaud
Goubaud & Cía. Ltda.
Sucesor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI

Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar
Austurstreti 18
REYKJAVIK

INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN

Bongahe Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN

Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
's-GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—

NOUVELLE-ZELANDE

Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

United Nations Association of
New Zealand
P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PERU—PEROU

Librería internacional del Peru,
S.A.
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE

Spółdzielna Wydawnicza
"Czytelnik"
38 Poznańska
WARSZAWA

SWEDEN—SUEDE

A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—SYRIE

Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-ISTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA—

UNION SUD-AFICAINE

Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPETOWN
and DURBAN

UNITED KINGDOM—

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1

and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM
and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA—

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY

Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA

Escritoria Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE

Državne Produzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD

Price in the U. S. A.: 45 cents

March, 1949—3.